

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 329

8 février 2008

SOMMAIRE

A.B.M. Immobilière S.A.	15746	Kauri Broadway 1 S.à r.l.	15790
Advent Aircom Luxembourg	15749	Lux Business Management S.à r.l.	15754
Amberley S.A.	15749	Mi-Lux S.A.	15755
Apolon S.A.	15752	MR/PR Finance S.A.	15747
Autosupplies Holding S.A.	15755	Multiplex Aylesbury Holding S.à r.l.	15759
CG Finance S.A.	15764	Naxia S.A.	15748
China Ventures, S.C.A., SICAR	15759	Öko - Cleaner S.A.	15746
Compta Services S.à r.l.	15747	Perfin Invest S.A. Holding	15747
Copargest S.A.	15756	Promoluxor S.A.	15757
DTU Sàrl	15748	Quercis Investissement S.A.	15748
Edilux S.à r.l.	15748	Restaurant La Fermette de Huldange s.à r.l.	15750
Ellis S.A.	15753	Saint-Pierre S.A.	15751
E.P.M. European Portfolio Management S.à r.l.	15751	Sequoia S.à r.l.	15777
EPP Noisy Le Grand (Lux) S.à r.l.	15758	Serenity Safe S.A.	15756
EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l.	15751	Shana S.à r.l.	15746
EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l.	15758	Sixty International S.A.	15772
European Carbon Fund	15757	Sodexho Luxembourg S.A.	15750
Farmachen S.à r.l.	15760	Sodexho Senior Service S.A.	15749
Financière de l'Ouest S.A.	15750	Sopoka S.A.	15755
Fintextint S.A.H.	15753	Sopoka S.A.	15760
Fintrentuno S.A.	15756	Spin S.A.	15749
Fizz Beverage S.à r.l.	15750	Stadtpark 1.2 S.C.S.	15767
Fondel Silicon S.à r.l.	15792	Stadtpark 1.5 S.C.S.	15772
French Property Partners Holdings (Lux)	15754	Stadtpark 2.4 S.C.S.	15785
Frides S.A.	15752	SwAM (Luxembourg) S.A.	15759
Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG	15747	Systemsgroup S.A.	15760
Gotha Club S. à r.l.	15753	Total Management Associates S.A.	15772
Horse-Stud S.A.H.	15758	Transbella Participation & Finance S.A.	15752
Immobauwerke A.G.	15746	Trasfin S.A.	15764
Intourist S.A.	15757	Twice International S.A.	15754
Jos Petry S.à r.l.	15759	WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ..	15792

Shana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 41.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour SHANA S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012453/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03616. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Öko - Cleaner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1625 Howald, 32, rue Théodore Gillen.
R.C.S. Luxembourg B 99.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

ÖKO-CLEANER s.a.

Signature

Référence de publication: 2008012481/1970/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03696. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Immobauwerke A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBAUWERKE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012484/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04765. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

A.B.M. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 36.932.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012724/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03980. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

MR/PR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 79.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour MR/PR FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012455/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03686. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Compta Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 92, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doncols, le 16 janvier 2008.

C. Mathy

Gérante

Référence de publication: 2008012505/7448/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06142. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

GKIG, Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 75.037.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERALE KAPITAL UND INVEST GESELLSCHAFT A.G.

Signature

Référence de publication: 2008012493/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04757C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Perfin Invest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 31.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012760/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04007. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Edilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 27.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008013528/612/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Naxia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 83.224.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013475/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04693. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013474/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04612. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Quercis Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.024.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008013594/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05311. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Spin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Ciccarello / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008013610/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05160. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Amberley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.952.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour AMBERLEY sa
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008013600/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04465. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Advent Aircom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 196.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008013539/8541/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05254. - Reçu 109 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.039.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013467/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01999. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080009220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013468/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01996. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Restaurant La Fermette de Huldange s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 56B, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 103.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008013365/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00102. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 29.967.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008013612/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05135. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Fizz Beverage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Mention rectificative du dépôt du 2 février 2007 (n^o. L070017831.04)

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIZZ BEVERAGE S.à r.l.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008013608/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05111. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Saint-Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 52.889.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008013097/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.394.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour EPP RUE MARTEL (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012925/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04413. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

E.P.M. European Portfolio Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.089.

—
La soussignée REGIO OFFICE CENTER SàRL, ayant son siège 60, Grand-Rue/Niveau 5, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle (re)prend le siège social de la société

E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.089

à effet rétro-actif du 1^{er} décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 janvier 2008.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2008013093/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Apolon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.234.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 15 novembre 2007 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Haquenne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, pour son mandat d'administrateur de catégorie B de la société jusqu'à ce jour.

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat Mme Claudia Schweich et M. Renaud Labye, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de catégorie B de la société. Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour APOLON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013411/6654/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Transbella Participation & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 109.329.

—
Mit diesem Schreiben teilen wir Ihnen mit, dass die Firma TRANSBELLA PARTICIPATION & FINANCE SA, eingetragen im Handelsregister Diekirch unter Nr. B109329 einen neuen Firmensitz habt.

Alter Firmensitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Neuer Firmensitz: L- 9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss

Weiswampach, den 20. Dezember 2007.

J. Voesenek / i.A.I. Reuter.

Référence de publication: 2008013353/3004/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2007, réf. DSO-CL00441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Frides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.923.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2007

Les actionnaires de la société anonyme FRIDES S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, en date du 6 août 2007, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

- Monsieur Guy Dujardin, commerçant, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Kustlaan, 160, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008013429/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Gotha Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 117.448.

Par la présente, je démissionne de ma fonction de gérant au sein de la société GOTHA CLUB SARL.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2006.

P. Danzi.

Référence de publication: 2008013418/8556/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06692. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Fintexint S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 50.100.

L'assemblée générale tenue le 20 décembre 2006 a reconduit les mandats de:

M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Carlo Meis, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

M. Francis Clause, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur, ayant été coopté par le conseil d'administration le 27 août 1997 en remplacement de M. Patrick Beck, démissionnaire, remplacement entériné par l'assemblée générale respective;

Mme Rosa Lopes, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008013412/517/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Ellis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.471.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5 boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008013094/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Twice International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.462.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008013098/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

French Property Partners Holdings (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.961.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX) sàrl
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012916/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04322. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.709.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2007

1. L'Associé unique nomme Madame Zoé Maka, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, gérant de classe A de la société.

Luxembourg, le 15 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012629/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Autosupplies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 7 décembre 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet au 1^{er} septembre 2006, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AUTOSUPPLIES HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012559/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Sopoka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012682/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Mi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 132.139.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2007

- L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Yann El Beze, Gérant de société, domicilié 15, bis rue du Lieutenant Colonel Driant, F-92500 Rueil-Malmaison, né le 23 juin 1971 à Paris 18^{ème} France,

- Monsieur Steeve El Beze, Gérant de société, domicilié 208, route de Noisy, F-93230 Romainville, né le 6 mars 1976 à Aubervilliers (93) France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008012575/1629/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Fintrentuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.337.

—
Réunion du conseil d'administration tenu en date du 3 octobre 2007

Au terme de la décision du 3 octobre 2007, il a été décidé:

- L'acceptation de la démission de Monsieur Marco Lagona né le 18 avril 1972 à Milan (Italie) résident professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.
- La cooptation de Madame Maria Protopapa, née le 29 mai 1977 à Luxembourg, résident professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Marco Lagona, démissionnaire, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008012656/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Copargest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.962.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012659/231/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04459. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Serenity Safe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 115.225.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg
en date du 4 décembre 2007 à 11h00*

La société SERENITY THREE ayant son siège social à 14, rue Charles V, F75004 Paris a été nommée administrateur en remplacement de la société SERENITY ONE ayant son siège social à 48, rue Sarrette F-75685 Paris Cedex 14 administrateur démissionnaire. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôtures au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008012661/800/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 octobre 2007

En date du 23 novembre 2007, le Conseil d'Administration de EUROPEAN CARBON FUND a décidé:

- d'accepter, avec effet au 23 octobre 2007, la démission de Monsieur Juan Manuel Mazo Salmeron en qualité d'Administrateur.

- d'accepter, avec effet au 23 octobre 2007, la cooptation de Monsieur Juan Fernandez Jaquotot, Julio Caro Baroja, 140, 2^o D, 28050 Madrid, Espagne, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue le 5 juin 2008, en remplacement de Monsieur Juan Manuel Mazo Salmeron, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008012706/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.359.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012696/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Promoluxor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.535.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008013100/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour EPP SURESNES CURIE (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008013463/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04469. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

EPP Noisy Le Grand (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 80.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour EPP NOISY LE GRAND (LUX) Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008013462/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04467. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Horse-Stud S.A.H., Société Anonyme.Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 30.856.

L'assemblée générale tenue le 13 novembre 2007 a reconduit les mandats de:

M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Carlo Meis, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

M. Francis Clause, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

Mme Christel Bernard, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008013413/517/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

SwAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 4, route de Vin.
R.C.S. Luxembourg B 79.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

C. Doerner
Notaire

Référence de publication: 2008013238/209/12.

(080009563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Multiplex Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 131.229.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008013237/5770/12.

(080009588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

China Ventures, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Les rapports annuels au 31 décembre 2006 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

S. Martinot / C. Thiss
Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2008012800/10/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05822. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Jos Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remerschen, 124, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 49.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sarl
Signature

Référence de publication: 2008012699/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Systemsgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 62.634.

—
Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires en date du 17 août 2007

- Monsieur John Rollinger est nommé Président du Conseil d'Administration et ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

- Les mandats des administrateurs en place sont reconduits jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007, à savoir, Madame Andrée Rollinger-Weimerskirch, Monsieur John Rollinger et Monsieur Henri Seiter et que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur John Rollinger est confirmé jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

- Le mandat de commissaire est renouvelé jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007, à savoir, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

A. Rollinger-Weimerskirch / H. Seiter

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008013282/1652/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sopoka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sarl

Signature

Référence de publication: 2008012686/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.163.

—
In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company FARMACHEN S.à.r.l., having its registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 98.163 hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, on December 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 145 dated February, 4th 2004. The articles of association have been amended by notarial deed on July 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr 1079 on October 26, 2004 and by notarial deed on December 20, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 480 on March 29, 2007.

The extraordinary general meeting is opened in Luxembourg at 4 p.m. by Mr José Antonio Saenz, financial director, residing in Spain acting as chairman, and appointing, Mrs Raquel Lopez Campillo, lawyer, residing in Spain, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scruteneer Mr Pedro De Andrés Rebollo, financial director, residing in Spain.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of Two Million Six Hundred and Seventy-Four Thousand, Six Hundred Euros (EUR 2,674,600.-) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1 Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of Two Million Six Hundred and Seventy-Four Thousand, Six Hundred Euros (EUR 2,674,600.-) represented by Twenty-Six Thousand Seven Hundred and Forty-Six (26,746) units with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, to the amount of Two Million Seven Hundred and Seventy-Nine Thousand Six Hundred Euros (EUR 2,779,600.-) represented by Twenty-Seven Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (27,796) units with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each through the issue of One Thousand and fifty (1,050) new units of the Company;

2 Subscription and payment of the One Thousand and fifty (1,050) new units by ITALFARMACO, S.A. a company with registered office at c/ San Rafael, 3, Pol. Ind. Alcobendas, Madrid (Spain), (ITALFARMACO), by the contribution of Forty-Two Thousand (42,000) shares with a nominal value of One Euro and Sixty Cents (EUR 1.60) each, representing 3.42% of the share capital of EFFIK, S.A., a French company with registered office at Parc Burospace Batiment 24, F91572 Bievres, France, registered with the French trade register of Evry under the number RCS 387 968 464, (EFFIK S.A.). The new corporate units will be issued with the payment of a total share premium of Nine Hundred and Forty-Five Thousand Euro (EUR 945,000.-);

3 Amendment of Article 3 of the by-laws of the Company so as to reflect the planned increase of corporate capital, which will henceforth have the following wording: «Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cents euros (EUR 2,779,600.-) divisé en vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize (27.796) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100.-) chacune».

4 Miscellaneous.

The meeting of the members having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The member's meeting resolved increasing the corporate capital of the Company by an amount of One Hundred and Five Thousand Euros (EUR 105,000.-) to bring it from its present amount of Two Million Six Hundred and Seventy-Four Thousand, Six Hundred Euros (EUR 2,674,600.-) represented by Twenty-Six Thousand Seven Hundred and Forty-Six (26,746) units with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, to the amount of Two Million Seven Hundred and Seventy-Nine Thousand Six Hundred Euros (EUR 2,779,600.-) represented by Twenty-Seven Thousand Seven Hundred and Ninety-Six (27,796) units with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, and decides the issuance of One Thousand and fifty (1,050) new units with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each having the same rights and obligations as the existing units.

Second resolution

The shareholders resolved to issue One Thousand and fifty (1,050) new units of the Company with a nominal value of One Hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing units.

The appearing parties decide that the new One Thousand and fifty (1,050) corporate units will be issued with the payment of a total share premium Nine Hundred and Forty-Five Thousand Euro (EUR 945,000.-) by ITALFARMACO.

Subscription and Payment

The appearing person, Mr José Antonio Saenz, acting in the name and on behalf of ITALFARMACO, by virtue of a power of attorney given on December 14th 2007, which power of attorney will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities, who declares to subscribe for the One Thousand and fifty (1,050) new corporate units and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of the full units and complete ownership of Forty-Two Thousand (42,000) shares with a nominal value of One Euro and Sixty Cents (EUR 1.60) each, representing a total of 3.42% of the share capital in EFFIK S.A., a French company with registered office at Parc Burospace Batiment 24, F91572 Bievres, France, registered with the French trade register of Evry under the number RCS 387 968 464, (EFFIK S.A.), together with a share premium amounting to Nine Hundred and Forty-Five Thousand Euro (EUR 945,000.-) for a total amount (share capital and share premium) of One Million Fifty Thousand Euros (EUR 1,050,000.-).

Said contribution has been valued by ITALFARMACO, based on their last interim accounts as at November 30, 2007.

It results from a share contribution agreement dated 20th December 2007, duly signed between ITALFARMACO and the Company, that an irrevocable undertaking has been taken that the ITALFARMACO Contributed Shares will be transferred to the Company and that EFFIK S.A. will register the transfer of the shares in favour of the Company upon the signature of the present notarial deed.

A copy of this agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting resolved accepting said subscription and payment and that such contribution be made under the provisions of the EU Directive 2005/19/CE, of 17 February 2005, which modifies the EU Directive 90/434/CE, of 23 July 1990.

In consideration for this contribution, the Company will issue and allot to ITALFARMACO, One Thousand and fifty (1,050) new units with a nominal value of One Hundred euros (EUR 100.-) each, issued with a share premium amounting to Nine Hundred and Forty-Five Thousand Euro (EUR 945,000.-).

Third resolution

The members' meeting resolved amending article 3 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, article 3 of the Articles of Incorporation of the Company shall be replaced by the following text:

«Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cents euros (EUR 2.779.600,-) divisé en vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize (27.796) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune».

Expenses

Insofar as the Company has already acquired more than 65% of the shares of EFFIK S.A., a company incorporated in the European Union (France), the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29th 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-)

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document, having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société FARMACHEN S.à.r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.163 ci-après «la Société», constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 145 daté du 4 février 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 1079 du 26 octobre 2004 ainsi que suivant acte notarié en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 480 du 29 mars 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à Luxembourg à seize heures sous la présidence de Monsieur José Antonio Saenz directeur financier, résidant en Espagne qui désigne comme scrutateur Madame Raquel Lopez Campillo, avocate, résidant en Espagne.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Pedro De Andrés Rebollo, directeur financier résidant en Espagne.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires représentant les associés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de deux millions six cent soixante quatorze mille six cents Euro (EUR 2.674.600,-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante-quatorze mille six cents (EUR 2.674.600,-) représenté par vingt six mille sept cent quarante-six (26.746) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de deux millions sept cent soixante-dix-neuf mille

six cents euros (EUR 2.779.600,-), représenté par vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize (27.796) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune par l'émission de mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales de la Société.

2. Souscription et libération de mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales par ITALFARMACO, S.A., une société ayant son siège social à c/ San Rafael, 3, Pol. Ind. Alcobendas, Madrid (Espagne), (ITALFARMACO), par l'apport de quarante deux mille (42.000) actions d'une valeur nominale de un euro et soixante cents (EUR 1,60) chacune représentant 3,42% du capital social de EFFIK, S.A., société de droit français ayant son siège social au Parc Burospace Batiment 24, F-91572 Bievres, France, immatriculée auprès du registre de commerce français de Evry sous le numéro RCS 387 968 464, (EFFIK, S.A.). Les nouvelles parts sociales seront émises avec le paiement d'une prime d'émission de neuf cent quarante cinq mille euros (EUR 945.000,-).

3. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante dix neuf mille six cents euros (EUR 2.779.600,-), divisé en vingt sept mille sept cent quatre vingt seize (27.796) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune».

4. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent soixante quatorze mille six cents euros (EUR 2.674.600,-) représenté par vingt six mille sept cent quarante six (26.746) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, au montant de deux millions sept cent soixante dix neuf mille six cents euros (EUR 2.779.600,-) représenté par vingt sept mille sept cent quatre vingt seize (27.796) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, et décide l'émission de mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé de faire émettre par la Société mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les parties comparantes décident que les mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales seront émises avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf cent quarante cinq mille euros (EUR 945.000,-) par ITALFARMACO.

Souscription et Libération

La partie comparante, Monsieur José Antonio Saenz, agissant au nom et pour le compte de ITALFARMACO pré-nommée, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2007, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare souscrire aux mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales et déclare le libérer par apport en nature consistant en la pleine et entière propriété de quarante deux mille (42.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et soixante cents (1,60) chacune, représentant 3,42% du capital social de EFFIK, S.A., une société de droit français ayant son siège social au Parc Burospace Batiment 24, F-91572 Bievres, France, immatriculée auprès du registre de commerce français de Evry sous le numéro RCS 387 968 464, (EFFIK, S.A.), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent quarante cinq mille Euros (EUR 945.000,-), soit un montant total (capital et prime d'émission) de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-).

Ledit apport a été évalué par ITALFARMACO sur base des derniers comptes intermédiaires au 30 novembre 2007

Il résulte d'une convention d'apport d'actions datée du 20 décembre 2007, dûment signée entre ITALFARMACO et la Société, qu'un engagement irrévocable de transférer les Actions Apportées par ITALFARMACO à la Société a été pris et que EFFIK S.A. enregistrera le transfert des actions en faveur de la Société suite à la signature du présent acte notarié.

Une copie de cette convention restera annexée au présent acte pour être soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et paiement et que ledit apport se fera selon les dispositions de la directive européenne 2005/19/CE du 17 février 2005 modifiant la directive européenne 90/434/CE du 23 juillet 1990.

En contrepartie de cet apport, la Société émet et alloue à ITALFARMACO, mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, émises, le tout avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent quarante cinq mille euros (EUR 945.000,-).

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société doit être remplacé par le texte suivant: «Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante dix neuf mille six cents euros (EUR 2.779.600,-) divisé en vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-seize (27.796) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune.»

Frais

Dans la mesure où la société détient actuellement plus de 65% des actions de EFFIK S.A., une société constituée dans l'Union Européenne (France), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance à seize heures trente.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle le français, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. A. Saenz, R. Lopez Campillo, P. De Andrés Rebollo, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16789. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008013165/219/215.

(080009621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Trasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.988.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008013056/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05089. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.234.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société ANBEL F S.A., avec siège social à B-2600 Anvers, 10, Frans van Hombeeckplein, ici représenté par Monsieur Edouard le Grelle, administrateur, demeurant à B-3080 Tervuren, 24, Beukenlaan, agissant en sa qualité d'administrateur.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CG FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la Société que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre judiciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantiellement de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurances, ainsi que toutes activités connexes, notamment l'agence ou la représentation de toutes entreprises d'assurances et le commissariat d'avaries.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. Le conseil d'administration sera convoqué par le président aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

S'il y a que deux administrateurs alors que trois sont requis, la voix du président du conseil d'administration est décisive de sorte que le conseil d'administration soit valablement constitué.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la seule signature de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 14h30. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société ANBEL F S.A., prénommée, cent actions	100
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à deux.

Sont nommés administrateurs:

a) La société ANBEL F S.A., avec siège social à B-2600 Anvers, 10, Frans van Hombeeckplein, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Anvers sous le numéro 202.173, représentée par Monsieur Edouard le Grelle, administrateur, demeurant à B-3080 Tervuren, 24, Beukenlaan,

b) Madame Kristel Segers, administrateur de société, née à Turnhout (Belgique), le 8 octobre 1959, demeurant à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés est gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société CD SERVICES S. à r. l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Edouard le Grelle, prénommé, ici présent, agissant en tant que représentant permanent de la société ANBEL F S.A., prénommée et Madame Kristel Segers, prénommée, ici représentée par Monsieur Edouard le Grelle, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

la société ANBEL F S.A., prénommée est nommée administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. le Grelle, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16800. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008013134/219/143.

(080009622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Stadtpark 1.2 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.209.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December,

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch,

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 1.2 S.C.S. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate

property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - units

Art. 5. The share capital is set at one thousand and one Euro (EUR 1,001) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, pre-named,
paid one thousand Euro (EUR 1,000) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, pre-named,
paid one Euro (EUR 1) in subscription for one (1) unit
Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one Euro (EUR 1,001) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) L'associé commandité AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associé commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 1.2 S.C.S. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social-parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement aux parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne

sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associé commandité:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1) euro pour la souscription d'une (1) part sociale
de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, MERSCH/2007/1872. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013148/243/241.

(080009243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Total Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 50.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008013212/272/12.

(080009489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sixty International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.620.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008013420/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Stadtpark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 135.212.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December,
Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch,

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 1.5 S.C.S. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - units

Art. 5. The share capital is set at one thousand and one Euro (EUR 1,001) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seize the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, pre-named,

paid one thousand Euro (EUR 1,000) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, pre-named,

paid one Euro (EUR 1) in subscription for one (1) unit

Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one Euro (EUR 1,001) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) L'associé commandité AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associé commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 1.5 S.C.S. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associé commandité:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1) euro pour la souscription d'une (1) part sociale
de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, Mersch/2007/1875. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013151/243/241.

(080009255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Sequoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.203.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

1. BRIANFID-LUX S.A., a Luxembourg limited liability company having its registered office located in L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II and duly registered with Luxembourg Trade and Corporate Register under the number B81.520,

hereby represented duly by M. Marco Claus, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy granted on November 29th, 2007,

2. CORNIER FINANCIAL CORP., a Panama company having its registered office located in Calle 53 E, Urb. Marbella, MMG Tower, PO Box 1824, Panama 1, Republic of Panama and duly registered with Panama Trade and Corporate Register under the number 269917,

hereby represented duly by M. Marco Claus, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy granted on December 5th, 2007,

The proxies given, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which is hereby established as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of units hereafter issued a company («the Company») in the form of a private limited liability company (so called «société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended («the Law»), as well as by these articles of incorporation («the Articles»).

Art. 2. The object of the Company, acting in its capacity as general partner of SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS, a specialized investment fund incorporated under the provisions of the law of 13th February, 2007 on specialised investment funds, is to render, perform and execute advisory, management, accounting and administrative services for the exclusive benefit of SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS.

In order to do so, the Company shall subscribe one or more shares of SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS. The Company shall be regarded as unlimited liability shareholder (so called «actionnaire commandité») of SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS, and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In order to ensure the due performance and execution of its scope, the Company may either borrow or lend funds.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time. The Company may be wound up at any time by a resolution of the general meeting of unitholders to be passed in accordance with the requirement set forth the amendment of the Articles as provided in article 14 of the Articles.

The Company's duration shall not be affected by the death, incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or more unitholders (even in the case of a single unitholder).

Art. 4. The Company is named SEQUOIA S.A.R.L.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Upon a resolution of the manager or the board of managers, the Company may open offices and/or branches whether in Luxembourg or abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) units of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each. All units are fully paid up.

Art. 7. The capital may be either increased or reduced at any time, in one or more times, by a decision of the general meeting of unitholders in accordance with the requirements set forth the amendment of the Articles as provided in article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of outstanding units.

Art. 9. Towards the Company, the units are indivisible. Only one holder is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a single person to act as their duly authorized representative towards the Company. Should they fail in doing so, the Company may suspend the voting rights attached to the relevant units.

Art. 10. The units may be transferred only pursuant to the provisions and requirements of the Law. Without prejudice of these provisions, in case of transfer of one or more units (within the broadest meaning), whether at once or in several times, to a third party, and before the application of the legal provisions and requirements, the selling unitholder must notify such transfer or intention of doing so by registered mail with acknowledgment of receipt to the other unitholders. This notification shall include all the relevant necessary information including without limitation the relevant number of units, the price and the identity of the purchaser. The same applies in case a unitholder is willing to transfer one or more units while no purchase offer is made by a third party.

The relevant unitholders will then exercise, by means of a registered letter with acknowledgement of receipt addressed to the selling unitholder, their respective pre-emption rights within eight (8) business days from the reception of the notification. The number of units over which the unitholders are willing to exercise such rights may be defined freely between them. The pre-emption rights should be exercised according to the same terms and conditions as those of the purchase offer made by the third party. Should no purchase offer be available, the price shall be defined by an independent expert as agreed jointly by all the unitholders. This expert should be a Réviseur d'Entreprises in Luxembourg. Should no pre-emption rights be exercised within the aforementioned delay or should such rights being exercised only partly over the units to be transferred, the legal provisions and requirements will then apply.

Units are freely transferable among unitholders.

In case of a sole unitholder, the units are freely transferable to non-unitholders. In case of plurality of unitholders, units may be transferred to non-unitholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law. Such transfer must have been authorized previously by the general meeting of unitholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

The transfer of units will only be binding validly upon the Company or third parties by a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may purchase its own units in accordance with the Law.

Art. 11. Units are in registered form only.

A register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be accessed by each unitholder who so requires.

The ownership title of the units will result from the entry of the unitholder in such register.

Art. 12. The Company is managed by at least one manager and, in case of several managers, by a board of managers. The manager(s) is/are appointed by the unitholders who will define their respective duration and powers. The manager (s) may be dismissed by the unitholders without further reason. The manager(s) shall maintain his/their office until a new manager is appointed.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon the call of the chairman, at the place indicated in the convening notice.

The chairman shall preside over all meetings of unitholders and the board of managers. Should the chairman be absent, the unitholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by the majority of casted votes of the parties (whether present or represented) at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint, at its sole discretion, duly authorized agents to whom certain tasks of the running and management of the Company may be delegated. Any such appointment may be terminated forthwith at any time by the board of managers. These agents need not to be managers or unitholders of the Company.

The board of managers may appoint, at its sole discretion, any committee consisting of such persons (whether a manager or not) to provide support and assistance in respect of the performance and execution of the Company's duties as defined in article 2 of the Articles. In no circumstances whatsoever, such committee may bind upon the Company towards third parties. Such committee will only be set up for the Company's internal purposes. The board of managers may terminate at any time such committee and replace the members. The duly authorized agents or committee as

appointed by the board of managers shall have, unless otherwise provided in the Articles, the powers and duties granted to them by the board of managers.

The convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set forth for such meeting. However, such convening notice may be waived either in case of emergency or upon unanimous consent of all the managers in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. A separate convening notice shall not be required for meetings to be held at times and places defined in a schedule previously passed by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers. Resolutions will be taken by a majority of the casted votes of the managers either present or represented at such meeting. In the event that in a meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the meeting of the board of managers are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened meetings of the board of managers may be held by telephone, by video conference or any other means of telecommunication allowing to identify such manager and ensuring the manager to effectively act at such meeting of the board, the deliberations of which must be retransmitted continuously to such manager and will be subject to the quorum and majority conditions set forth here above. Resolutions passed duly at such meeting will be validated by the circulation of a minutes to and signature of the managers who were either present or represented. Such minutes can be stated either in a single document signed together by all the relevant managers or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The board of managers may also pass, unanimously, circular resolutions by means of on one or several separate identical documents circulating by cable or facsimile or any other similar means of communication. These resolutions must be approved and signed by all the managers. All the documents together will form the circular resolutions of the board of managers duly executed giving conclusive evidence of such resolutions. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of two managers.

The Company will be bound towards third parties upon the individual signature of the sole manager and, in case of several managers, by the joint signature of two managers.

In any event the Company will be validly bound by the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, or by the board of managers.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object as defined in article 2 of the Articles here above.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the managers or duly authorized agents of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or duly authorized agent of the Company who renders services as a director, manager, officer or employee of any company or firm with whom the Company shall contract or be otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or duly authorized agent of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or agent shall inform forthwith the board of managers of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such circumstance shall be reported to the next following meeting of unitholders. For the purpose of this provision, the term «personal interest» shall include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers at its sole discretion.

The manager(s) and/or the duly authorized agent(s) do not assume, by reason of his/their office with the Company, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them on behalf and in the name of the Company.

The Company shall indemnify and hold harmless any manager or duly authorized agent (including their respective heirs, executors and administrators) against any expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his office with the Company, or, at its request, of any other company of whom the Company is a unitholder or creditor and from whom he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, the indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did

not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such party may be entitled.

Art. 14. Any regularly constituted general meeting of unitholders of the Company shall represent the entire body of unitholders of the Company. Such meeting shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

Should the Company have less than twenty-five (25) unitholders, the holding of general meetings of unitholders is not required by the Law. In this case, every unitholder shall receive the resolutions in writing and cast his vote in writing.

Except as otherwise required by the Law and/or the Articles, resolutions at a general meeting of unitholders duly convened will be passed by a simple majority of votes of unitholders representing more than half of the share capital of the Company.

Each unitholder may take part in collective decisions or general meetings of unitholders irrespective of the number of units held by him. Each unitholder has voting rights commensurate with the number of units held by him. Each unit is vested with one voting right.

Without prejudice of the provisions of the Law, resolutions to amend the Articles (including the share capital amount) may only be passed validly by the majority of the unitholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. Unitholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote.

Convening notices to a general meeting of unitholders is to be sent by the board of managers to every unitholder at the address mentioned in the register of the Company at least eight (8) business days before the holding of the relevant meeting. If all of the unitholders are either present or represented at a meeting of unitholders, and if they state that they have been informed duly of the agenda of such meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

Should the Company have only one unitholder, this sole unitholder exercises all the powers of the general meeting of unitholders. Resolutions taken by the sole unitholder are to be recorded in minutes or drawn-up in writing. Contracts (other than day-to-day business) entered into between the sole unitholder of the Company and any other entity represented by such unitholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. The financial year starts on January 1st of a year and ends on December 31st, except for the first fiscal year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on December 31st, 2008.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each unitholder may access and review such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts ten per cent (10%) of the amount of the share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholders in proportion to their units in the Company.

Art. 18. Subject to the restrictions of the Law, the manager or, as the case may be, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of relevant financial statements drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available in order to proceed to such distribution. In any circumstances whatsoever, the amount to be distributed may not exceed the amount of profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve as mentioned here above.

Art. 19. Upon the winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether unitholders or not) appointed by the unitholders who shall determine their respective powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles. Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following units:

Unitholders	Number of Units	% of subscribed share capital
BRIANFID-LUX SA	625	5
CORNIER FINANCIAL CORP.	11,875	95
Total	12,500	100

Evidence of the payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred Euro (EUR 1.500,-).

Extraordinary general meeting

The unitholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- M^e Charles Ossola, attorney at law, with professional address at L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,
- Mr Marco Claus, employee, residing professionally in 6, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg, and
- Mr Fabio Lucchinetti, employee, residing in Besazio (CH), via Rive 6863.

2. The registered office of the Company is located at 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. BRIANFID-LUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé à L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II et dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.520,

représentée aux fins des présentes par M. Marco Claus, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 27 novembre 2007,

2. CORNIER FINANCIAL CORP., une société de droit du Panama ayant son siège social situé au 53 E, Urb. Marbella, MMG Tower, PO Box 1824, Panama 1, République du Panama et dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Panama sous le numéro 269917,

représentée aux fins des présentes par M. Marco Claus, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 5 décembre 2007.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumises à l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société qu'il déclare constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est ici établi entre le souscripteur et tous ceux qui détiendront des actions émises ci-après une société («la Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société, en sa qualité d'associé commandité de SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS, un fonds d'investissement spécialisé enregistré selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration à SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS.

A cet effet, la Société souscrira une ou plusieurs actions de SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS et la Société sera considérée comme actionnaire commandité de SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS.

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat et autres services administratifs à SEQUOIA S.C.A. SICAV-FIS, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

En vue d'assurer la réalisation et la bonne exécution de son objet social, la Société peut soit emprunter soit prêter des fonds.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée. La Société sera dissoute à tout moment moyennant résolution de l'assemblée générale des associés passée aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification de Statuts conformément à l'article 14 des Statuts.

La durée de la Société ne sera pas affectée par la mort, la dissolution, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre cause similaire pouvant affecter un ou plusieurs associés (y compris en cas d'associé unique).

Art. 4. La Société a la dénomination SEQUOIA S.A.R.L.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Sur décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance, la Société peut ouvrir des bureaux et/ou des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune. Toutes les parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être à tout moment, en une ou plusieurs fois, soit augmenté soit réduit moyennant décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. A défaut, la Société peut suspendre les droits de vote attachés aux parts sociales concernées.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément aux exigences et dispositions de la Loi. Sans préjudice de ces dispositions, dans l'hypothèse du transfert d'une ou plusieurs parts (au sens le plus large), que ce soit en une ou plusieurs fois, en faveur d'un tiers et avant toute application des dispositions et exigences légales, l'associé cédant doit notifier ledit transfert ou son intention par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés. Cette notification mentionnera toutes les informations nécessaires y compris notamment le nombre de parts, le prix et l'identité de l'acquéreur. Cette procédure s'applique également dans l'hypothèse où un associé souhaite céder une ou plusieurs parts alors qu'aucun tiers n'a fait une offre d'acquisition.

Les associés concernés exerceront ensuite, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de l'associé cédant, leurs droits de préemption respectifs endéans un délai de huit (8) jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Le nombre de parts sur lequel les associés entendent exercer leurs droits de préemption, pourra être défini librement entre eux. Les droits de préemption seront exercés selon les mêmes conditions et modalités que celles contenues dans l'offre du tiers acquéreur. Dans l'hypothèse où aucune offre d'acquisition n'est faite, le prix sera déterminé par un expert indépendant tel que désigné d'un commun accord par tous les associés; l'expert devant être un Réviseur d'Entreprises à Luxembourg. Dans l'hypothèse où aucun droit de préemption ne serait exercé dans le délai sus mentionné ou que de tels droits ne seraient exercés que partiellement sur les parts à céder, les dispositions et exigences légales s'appliqueront.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés sus réserve qu'un tel transfert se fasse en conformité avec les exigences définies à l'article 189 de la Loi. Partant, ledit transfert soit être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Tout transfert de parts sociales liera valablement la Société ou les tiers sous réserve que ledit transfert ait été notifié à ou accepté par la Société conformément aux prescriptions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 11. Les parts sociales sont émises sous forme nominative exclusivement.

Un registre sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et est accessible par tout associé qui en fait le demande.

Le titre de propriété sur les parts sociales résultera de l'inscription de l'associé dans ledit registre.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant et, en cas de pluralité de gérants, par un conseil de gérance. Le (s) gérant(s) est/sont désigné(s) par les associés qui décideront de la durée respective de son/leur mandat ainsi que des pouvoirs y attachés. Le(s) gérant(s) pourront être révoqués à tout moment par décision des associés sans juste motif. Le (s) gérant(s) restera/ont en fonction aussi longtemps qu'un autre gérant n'aura pas été désigné.

Le conseil de gérance peut choisir parmi les gérants un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des parties présentes ou représentées à cette assemblée ou réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps en temps, à sa seule discrétion, nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société.

Le conseil de gérance pourra nommer, à sa seule discrétion, tout comité composé de personnes (gérant ou non) qu'il estime adéquates à fournir un soutien et une assistance à ses activités mentionnées dans l'article 2 des Statuts. En aucun cas, ce comité n'engagera la Société vis-à-vis des tiers; ledit comité étant destiné uniquement à des fins de fonctionnement interne au sein de la Société. Ce comité pourra être révoqué et remplacé à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ou comités ainsi désignés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion. Cependant, il peut être renoncé à une telle convocation soit en cas d'urgence soit lorsque tous les gérants y consentent; un tel consentement devant être donné par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura une voix prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone, par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant d'identifier les gérants. De tels moyens doivent permettre au gérant de participer effectivement à cette réunion, les délibérations devant être retransmises sans interruption à ce gérant et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et en le faisant signer par les gérants qui étaient présents ou représentés à ladite la réunion. Une telle décision peut être constatée soit dans un seul document signé ensemble par tous les gérants soit dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, adopter des résolutions dans un ou plusieurs documents similaires transmis par fac-similé, par télégramme ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Ces résolutions doivent être approuvées et signées par tous les gérants. L'intégralité des documents formera les résolutions circulaires du conseil de gérance prouvant une fois dûment signés, l'existence desdites résolutions. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués, en cas de gérant unique, par le seul gérant ou par le conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance qui aura tous les pouvoirs pour exécuter et approuver tous les actes et actions nécessaires à la réalisation de l'objet social tel que défini à l'article 2 des Statuts ci-dessus.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir (y compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement exposées par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en raison de son mandat au sein de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans le cadre des activités liées à ce mandat et à l'issue de l'action, poursuite ou procès, pour faute ou négligence grave. Dans l'hypothèse d'une transaction, une telle indemnité ne sera accordée que pour les faits couverts par une telle transaction et lorsque la Société est informée par son conseiller juridique que ladite personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Toute assemblée générale des associés de la Société dûment réunie, représente l'entière des associés de la Société. Une telle assemblée aura les pouvoirs de ratifier tous les actes concernant les opérations de la Société.

Dans l'hypothèse où la Société aurait moins de vingt-cinq (25) associés, la tenue d'assemblée générale des associés n'est pas requise par la Loi. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra les résolutions par écrit et votera par écrit.

Sauf disposition contraire de la Loi et/ou des Statuts, les résolutions sont valablement prises en assemblée générale des associés dûment convoquée, à la majorité simple des voix des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les décisions concernant la modification des Statuts (y compris tout changement lié au capital social) ne pourront être adoptées qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société. La nationalité de la Société peut être changée par une décision des associés prise à l'unanimité.

Les convocations à l'assemblée générale des associés doivent être envoyées par le conseil de gérance à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre de la Société au moins huit (8) jours ouvrables avant la tenue de ladite assemblée. Dans l'hypothèse où tous les associés sont soit présents ou représentés à une telle assemblée et qu'ils confirment qu'ils ont été valablement informés de l'ordre du jour d'une telle assemblée, ladite assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable.

Dans l'hypothèse où la Société n'aurait qu'un seul associé, cet associé exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés. Les résolutions ainsi prises par l'associé unique seront soit contenues dans un procès-verbal soit mises par écrit. Tous contrats (autres que ceux relevant du cours normal des affaires de la Société) conclus entre ledit associé et toute autre entité représentée par ce même associé seront soit mentionnés dans un procès-verbal ou mis par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre, sauf la première année sociale qui commencera au jour de la constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Sans préjudice des dispositions de la Loi, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra/ont décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (associés ou non) nommés par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminés par les associés.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi. Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par le comparant, le comparant a souscrit et a libéré entièrement les parts sociales suivantes:

Associés	Nombre de parts	% du capital
----------	-----------------	--------------

	sociales	souscrit
BRIANFID-LUX SA	625	5
CORNIER FINANCIAL CORP.	11.875	95
Total	12.500	100

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt l'associé a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M^e Charles Ossola, avocat, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,
- M. Marco Claus, employé privé, demeurant professionnellement au 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et
- M. Fabio Lucchinetti, employé privé, demeurant à Besachio (CH), via Rive 6863.

2. Le siège social de la Société est situé au 6, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: M. Claus, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2008. Relation: REM/2008/36. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008013162/218/468.

(080009088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Stadtpark 2.4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.216.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch,

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 2.4 S.C.S. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - units

Art. 5. The share capital is set at one thousand one Euro (EUR 1,001) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, pre-named,

paid one thousand Euro (EUR 1,000) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, pre-named,

paid one Euro (EUR 1) in subscription for one (1) unit

Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one Euro (EUR 1,001) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) L'associé commandité AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associé commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 2.4 S.CS. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code

Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement aux nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associé commandité:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1) euro pour la souscription d'une (1) part sociale
de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007. Mersch/2007/1879. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013155/243/242.

(080009263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 742.900,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.343.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November,

Before us Maître Martine Schaeffer, civil notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.349, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 August 2007, number 1698,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 November 2007,

The above-mentioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., aforementioned, is the sole shareholder of KAURI BROADWAY 1 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.343, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 August 2007, number 1730, (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seven hundred forty-two thousand nine hundred euro (EUR 742,900.-), represented by twenty-nine thousand seven hundred sixteen (29,716) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of twenty-nine thousand two hundred sixteen (29,216) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent restatement of article 6 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seven hundred forty-two thousand nine hundred euro (EUR 742,900.-), represented by twenty-nine thousand seven hundred sixteen (29,716) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of twenty-nine thousand two hundred sixteen (29,216) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The twenty-nine thousand two hundred sixteen (29,216) new shares of the Company have been subscribed by KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., aforementioned, here represented by Mr Bob Calmes, previously named, by virtue of a proxy, given on 16 November 2007, at a total price of seven hundred thirty thousand four hundred euro (EUR 730,400.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., aforementioned, so that the total amount of seven hundred thirty thousand four hundred euro (EUR 730,400.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follow:

« **Art. 6. Capital.** The capital is set at seven hundred forty-two thousand nine hundred euro (EUR 742,900.-), represented by twenty-nine thousand seven hundred sixteen (29,716) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 129.349, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 août 2007, numéro 1698,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2007,

Ladite procurations, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l. est l'associé unique de KAURI BROADWAY 1 S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 129.343, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 août 2007, numéro 1730 (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à sept cent quarante-deux mille neuf cents euros (EUR 742.900.-) représenté par vingt-neuf mille sept cent seize (29.716) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à travers l'émission de vingt-neuf mille deux cent seize (29.216) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à sept cent quarante-deux mille neuf cents euros (EUR 742.900.-) représenté par vingt-neuf mille sept cent seize (29.716) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à travers l'émission de vingt-neuf mille deux cent seize (29.216) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les vingt-neuf mille deux cent seize (29.216) nouvelles parts sociales ont été souscrites par KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l. prémentionnée, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 16 novembre 2007, pour un prix total de sept cent trente mille quatre cents euros (EUR 730.400.-) dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par KAURI BROADWAY PROPERTIES S.à r.l. prémentionnée, de façon à ce que le montant total de sept cent trente mille quatre cents euros (EUR 730.400,-) est à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-deux mille neuf cents euros (EUR 742.900,-) représenté par vingt-neuf mille sept cent seize (29.716) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007. LAC/2007/36125. — Reçu 7.304 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008013114/5770/119.

(080009270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.260.

Le bilan au 5 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour WestLB LUXEMBOURG HOLDINGS 1 Sarl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012907/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04461. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Fondel Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.689.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sarl

Signature

Référence de publication: 2008012695/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM04021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.